



S

SOLDE - CREATION SITE

CELINE VALETTE

360 Route de la Métairie Petite

46230 CIEURAC

FRANCE

Port. : +33 6 80 54 65 58

celinevalette.graphiste@gmail.com

www.celinevalette.fr

N° SIRET : 88515417900034

COCOTTES ET FAITOUT TRAITEUR

Rue Saint-Marc

46140 LUZECH

Port. : +33 6 58 06 74 91

Email : cocottes.faitout@gmail.com

N° TVA Intracommunautaire :

FR04952046332

FACTURE N° 25-03-10

Le jeudi 20 mars 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Solde - Création site internet vitrine - onepage	1,00	756,0000 €	0,00	756,00 €	
	- Brief					
	- Installation du CMS Wordpress					
	- Réalisation d'un template responsive design (ordinateur, tablette, smartphone)					
	- Création d'une page avec 4/5 sections (présentation, prestations, contact) 1 page avec les mentions légales					
	- Optimisation du référencement naturel					
	- Mise en ligne du site					
	- Formation d'1h sur l'utilisation du site					

Frais hébergement et nom de domaine à votre charge.
Textes et images fournis par vos soins.

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 756,00 € à payer le : 19/04/2025 (30 jours).

Total HT	756,00 €
TVA (0 %)	0,00 €
Total TTC	756,00 €

Coordonnées bancaires : BANQUE POPULAIRE OCCITANE

IBAN : FR76 1780 7008 0525 6211 7804 571

BIC/SWIFT : CCBPFRPPTLS

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.